



PROCES VERBAL
Réunion du Comité Syndical du mardi 05 avril 2022 - 18H00

Mardi cinq avril deux-mil vingt-deux à dix-huit heures, les membres du comité syndical, légalement convoqués se sont réunis salle LEBLOND sous la présidence de M. BREMARD, Président du Syndicat Culture Sport Loisirs Maintenon-Pierres.

ETAIENT PRESENTS :

Maintenon : M. AYADASSEN – M. BREMARD – M. LAFORGE – M. MIELLE – M. LEFEBVRE – M. CHERTIER – Mme BRESSON – Mme CHENARD

Pierres : M. MORIN – M. CRETON – M. GALA – M. CRASSIN – Mme ROUX

Formant la majorité des membres en exercice.

POUVOIRS : Mme TERRIER, déléguée de la commune de PIERRES, donne pouvoir à M. CRASSIN
M. LEFEBVRE donne pouvoir à M. MIELLE.

* * * * *

1 - Désignation du secrétaire de séance

M. CHERTIER, délégué de la commune de MAINTENON, est élu secrétaire de séance.

2 – Approbation du procès-verbal du 07 mars 2022

Aucune autre remarque n'étant formulée, le compte rendu du 07 mars 2022 est approuvé à la majorité avec une abstention de Mme BRESSON.

3 – Approbation du compte de gestion 2021 de la trésorerie

Monsieur Le Président fait la lecture du compte de gestion, tenu par M. le receveur de la trésorerie de Maintenon, M. FONTAINE, pour l'exercice 2021, comme suit :

EXERCICE 2021	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL budgétaire
Dépenses	619 726,39 €	263 323,29 €	884 907,90 €
Recettes	651 306,88 €	291 698,09 €	943 004,97 €
Résultat de l'exercice	31 580,49 €	28 374,80 €	58 097,07 €
Total Recettes + Excédents reportés N-1	676 324,04 €	388 567,61 €	1 741 215,71 €
Résultats à fin 2021	56 597,65 €	125 244,32 €	179 983,75 €

✓ Après avoir constaté la concordance des résultats, les membres du comité approuvent, à l'unanimité, l'arrêt du compte de gestion 2021.

4 – Approbation du compte administratif 2021 du Syndicat

Mr Le Président présente le compte administratif 2021 ainsi que les résultats correspondants, comme suit :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

11 Charges à caractère général	146 435,71 €
12 Charges de personnel	152 059,61 €
22 Dépenses imprévus	0,00 €
23 Virement à la section d'investissement	0,00 €
65 Autres charges de gestion courante	23 084,39 €
66 Charges financières	3 547,92 €
67 Charges exceptionnelles	10 886,90 €
042 Dotation aux amortissement et provisions	283 711,86 €
TOTAL	619 726,39 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

002 Excédent reporté	25 017,16 €
013 Atténuation de charges	242,38 €
042 Opération d'ordre entre section	44 916,04 €
70 Produits de service	2 249,11 €
74 Dotations – subventions - participations	421 648,91 €
75 Autres produits gestion courante	2 436,22 €
76 Produits financiers	13,20 €
77 Produits exceptionnels	179 801,02 €
TOTAL	676 324,04 €

Résultat fin d'exercice 56 597,65 €

- ✓ Les délégués, n'ayant aucune remarque à formuler, prennent acte, à l'unanimité, la section de fonctionnement du compte administratif 2021.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

16 Remboursement emprunt	196 810,50 €
20 Immobilisations incorporelles	4 860,00 €
21 Immobilisations corporelles	16 736,75 €
23 Immobilisations en cours	0,00 €
40 Subvention globale	44 916,04 €
TOTAL	263 323,29 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT

021 Virement section fonctionnement	0,00 €
10 Dotation fonds divers	7 119,23 €
13 Subventions	867,00 €
867,00 €	
16 Emprunt	0,00 €
040 Amortissement des immobilisations	283 711,86 €
001 Excédent d'investissement reporté	96 869,52 €
TOTAL	388 567,61 €

Résultat fin d'exercice 125 244,32 €

Mr MORIN, Vice-président en charge des finances, prend la parole pour expliquer qu'au chapitre 042 en section de fonctionnement et chapitre 040 en section d'investissement, correspondant aux amortissements des immobilisations, le montant intègre les écritures correspondant à la vente du pavillon. En effet, la valeur initiale du bien était de 54 468,19 € et la plus-value s'élevait à 120 531,81 € pour un montant de vente de 175 000 €. Pour information, ces écritures ont été validées au préalable par Mme KHALFALLAH, anciennement adjointe au receveur de la trésorerie de Maintenon.

Mme ROUX demande s'il y a eu une taxe d'appliquée compte tenu de l'importance de la plus-value.

M. le Président répond que non.

- ✓ **Les délégués, n'ayant aucune remarque à formuler, prennent acte, à l'unanimité, de la section d'investissement du compte administratif 2021.**

M. le Président précise que les résultats sont concordants entre le compte de gestion et le compte administratif pour l'exercice 2021.

Puis M. le Président quitte la salle pour procéder au vote du compte administratif.

- ✓ **Les membres du comité, n'ayant aucune remarque à formuler, approuvent, à l'unanimité, le compte administratif du Syndicat pour l'exercice 2021.**

5 – Affectation des Résultats 2021

Après l'approbation du compte administratif 2021 et du compte de gestion 2021, il est proposé de répartir les résultats comme suit :

- Report au 001 – Excédent Investissement → + 125 244,61 €
- Report au 002 – Recettes de fonctionnement → + 56 597,65 €

- ✓ **Les membres du comité approuvent, à l'unanimité, l'affectation des résultats 2021.**

6 – Participation des communes de Maintenon et de Pierres

Monsieur le Président rappelle le débat d'orientation budgétaire du 07 mars 2022 et propose pour 2022, de maintenir la participation des Communes de Maintenon et de Pierres à 55 € par habitant, soit :

- *Maintenon* : 4 539 Hbts X 55 € = 249 645,00 €
- *Pierres* : 2 769 Hbts X 55 € = 152 295,00 €

M. le Président précise que la participation sera réclamée aux communes en quatre échéances : avril – juillet – septembre – novembre. La première sera envoyée très prochainement.

- ✓ **Les membres du comité approuvent à l'unanimité le montant de la participation des communes de Maintenon et de Pierres pour 2022.**

M. le Président remercie les maires présents de leur approbation.

7 –Budget primitif 2022

Monsieur Le Président cède la parole à M. MORIN pour faire la lecture du budget primitif, comme suit :

FONCTIONNEMENT

Dépenses

011 Charges à caractère général	208 899,94 €
012 Charges de personnel et frais assimilés	169 200,00 €
65 Autres charges de gestion courant	21 310,00 €
66 Charges financières	1 911,60 €
67 Charges exceptionnels	0,00 €
042 Dotations aux amortissements et aux prov	107 194,78 €
022 Dépenses imprévues	4 000,00 €
023 Virement section investissement	20 000,00 €

TOTAL 532 506,32 €

Recettes

002 Report résultat fonctionnement N-1	56 597,65 €
013 Atténuation de charges	0,00 €
70 Produits des services	5 500,00 €
74 Dotations, subventions et participation	423 489,00 €
042 Opération d'ordre de transfert entre section	46 919,67 €

TOTAL 532 506,32 €

M. MORIN précise qu'en section de fonctionnement, au chapitre 11 « charges à caractère général », il a été prévu une augmentation pour les charges d'énergies et la maintenance. En effet, compte tenu de la hausse des prix du gaz et de l'électricité, les factures seront inévitablement plus importantes pour 2022. De plus, il faut envisager la maintenance de la piste d'athlétisme. Le premier devis s'élève à plus de 7 000 €. Par ailleurs, les structures nécessitent plusieurs interventions de maintenance et de mise en état.

De plus, au chapitre 12 « charges du personnel », le budget prévisionnel a également été augmenté pour répondre à la revalorisation du point d'indice à compter du mois de juillet et les avancements d'échelon respectifs des agents. Néanmoins, les charges financières ont diminué du fait qu'il ne reste qu'un seul emprunt en cours (Caisse d'Épargne) qui prendra fin le 25/03/2024.

✓ **Après avoir constaté l'équilibre budgétaire, les membres du comité approuvent, à l'unanimité, la section de fonctionnement du budget primitif 2022.**

INVESTISSEMENT

Dépenses

16 Emprunts et dettes assimilé	12 500,00 €
20 Immobilisations Incorporelles	66 500,00 €
21 Immobilisations corporelles	130 475,43 €
40 Opération d'ordre de transfert entre section	46 919,67 €

TOTAL 256 395,10 €

Recettes

001 Report résultat investissement N-1	125 244,32 €
10 Dotations investissements reçues	3 956,00 €
021 Virement section fonctionnement	20 000,00 €
040 Amortissements des immobilisations	107 194,78 €

TOTAL 256 395,10 €

En section d'investissement, M. MORIN explique que les écritures d'amortissements ont été validées par la trésorerie au préalable. De plus, il a été prévu 65 000 € au chapitre 20 « immobilisations incorporelles ». Ceci correspondant à l'AMO en cours pour 15 000 € et à la Maitrise d'Œuvre à prévoir pour le projet d'aménagement tennis estimée à 50 000 €.

De plus, les montants inscrits au chapitre 21 « immobilisations corporelles » sont répartis en fonction des travaux évoqués lors du débat d'orientation budgétaire. M. MORIN souligne que ces montants tiennent compte de la capacité d'investissement du Syndicat due aux résultats excédentaires.

M. le Président ajoute que le remplacement des frigos dans la salle Leblond, demandé par M. GALA, sera également envisagé.

- ✓ **Les membres du comité constatent l'équilibre de la section d'investissement et approuvent à l'unanimité le budget Primitif 2022.**

8 – Questions et Informations diverses

- M. le Président informe les membres du comité que le carnaval s'est déroulé avec succès le week-end du 2/3 avril. La journée s'est parfaitement bien déroulée avec le concours des communes de Pierres et Maintenon comme chaque année.

- Par ailleurs, considérant les conditions météorologiques, le chauffage a été rallumé dans les salles. Néanmoins, il sera éteint dès que possible pour limiter les factures qui sont déjà très importantes.

- Ensuite M. le Président laisse la parole à M. CRASSIN pour informer de l'avancement de la mise en place du site internet. M. CRASSIN explique que les contrats existants ont pu être repris et que l'ouverture du site est imminente. Il ne manque plus que la validation du compte client pour ouvrir officiellement l'accès au site. A ce jour, le planning des salles est intégré. M. CRASSIN rappelle que les usagers auront une visibilité sur l'ensemble des plannings mais n'auront aucun accès direct. Ils devront toujours faire leur demande de réservation via le formulaire et le Syndicat restera la seule autorité sur les réservations définitives.

M. le Président ajoute que le site sera certainement accessible pour le 1^{er} juin 2022, au plus tard pour la rentrée de septembre.

- Mme BRESSON signale que les cuves des éviers de la salle Leblond sont particulièrement sales ou abimés et demande s'il est possible de les remettre en état ou éventuellement les changer.

M. AYADASSEN approuve et reproche le mauvais état des cuisines de cette salle.

Mme BRESSON ajoute que le robinet de l'évier est également à changer.

M. le Président répond que le nécessaire sera fait avec les agents en fonction des besoins.

- M. MORIN remercie les communes et le Syndicat pour leur implication dans l'organisation et le déroulement du carnaval. Il rappelle que le Syndicat a mis à disposition ses deux tracteurs et la mairie de PIERRES a remis en état, à sa charge, une ancienne remorque du Syndicat.

N'ayant plus de point à aborder, la séance est levée à 19h05

Le Président,
J.L. BREMARD.

